Nos atouts

PBM s'appuie :

- sur son ancrage dans la profession bancaire et sa connaissance des métiers du secteur
  - interlocuteurs-relais dans les établissements pour recevoir les bénéficiaires
  - socle documentaire sur les référentiels métiers, les compétences et les parcours pédagogiques
- sur son implantation géographique dans les locaux du CFPB, qui lui permet de bénéficier du savoir-faire de ses experts-métiers
- sur son expertise en analyse des compétences professionnelles et leur **transposition possible dans tous secteurs**

PBM est agréé par le Fongecif d'Ile-de-France.

Notre engagement

- **L'Ouverture,** ou l'attention portée à tous les possibles, sur la base de vos motivations et de vos choix raisonnés
- **Le Pragmatisme,** ou la convergence recherchée entre vos aspirations personnelles, professionnelles et la réalité des marchés
- **L'Énergie,** ou la force de notre engagement à vous donner un nouvel élan.

Aspects juridiques, pratiques et financiers

Cadre juridique

Le bilan repose sur le volontariat du salarié. C'est une prestation obéissant à des règles déontologiques prévues par la loi :

- secret professionnel,
- confidentialité des documents,
- restitution de la synthèse au seul bénéficiaire,
- convention tripartite signée par le salarié, l'organisme prestataire de bilan et l'instance finançant le bilan.

Démarche à effectuer

- Dans le cadre du plan de formation de l'entreprise : le collaborateur s'adresse au service des ressources humaines de son entreprise.
  Au titre du congé de bilan de compétences (CBC) :
- le collaborateur contacte l'OPACIF dont il relève (par exemple FONGECIF), qui lui remet un dossier indiquant toutes les modalités de prise en charge financière.

Le bilan se déroule sur le temps de travail ou hors temps de travail

Financement

Le bilan peut être pris en charge par l'employeur (Plan de formation de l'entreprise).

Coût : entre 1750 et 2500 euros HT, selon situation personnelle et qualification du salarié

pbm bilans & conseil

Contact • Sylvie Mendes - 01 41 02 56 74 - pbm@cfpb.fr

PBM bilans et conseil - EURL au capital de 30 490 euros - RCS Nanterre 381 942 507 - organisme de formation déclaré sous le n° 11921571492 auprès du SRC d'Ile-de-France

pbm bilans & conseil

Le bilan de compétences

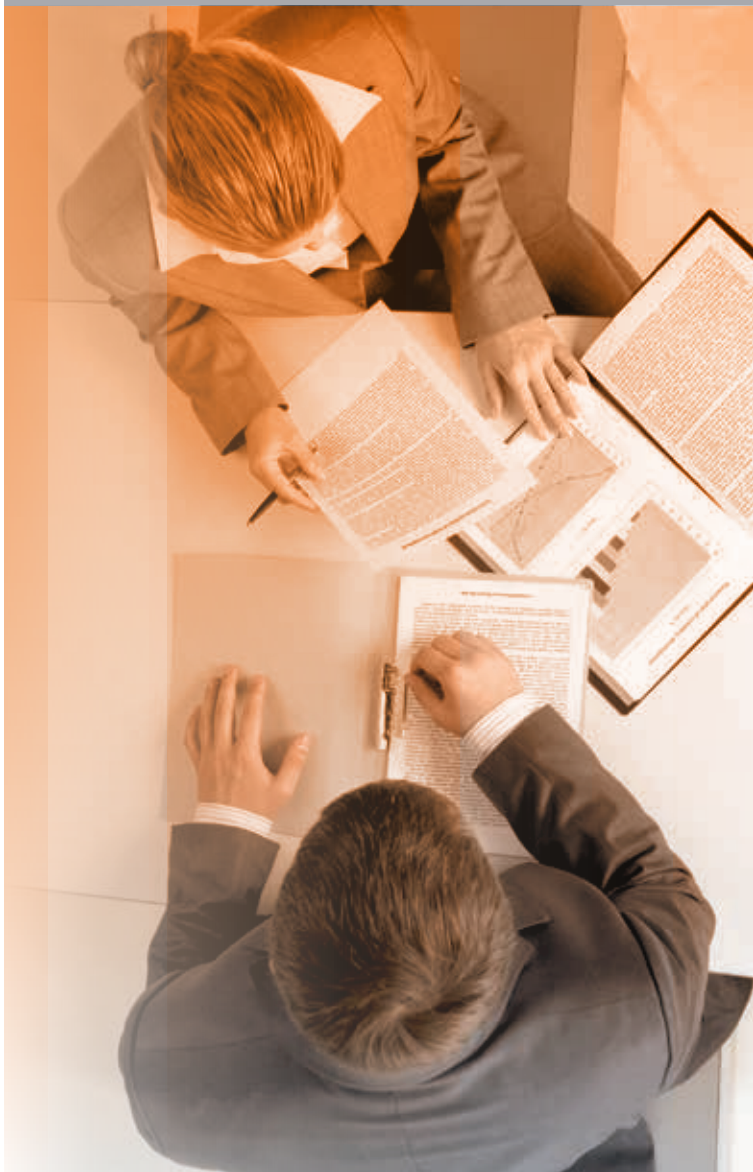

pbm
bilans
& conseil

Le bilan de compétences permet à un collaborateur d'identifier et analyser ses compétences, ses aptitudes et ses motivations :

- pour clarifier, confirmer ou réorienter son projet professionnel
- pour définir le plan d'action favorisant la réussite du projet

À qui s'adresse le bilan de compétences ?

À tous les salariés, qu'ils soient techniciens ou cadres :

- en CDI (justifiant d'une ancienneté d'au moins 5 ans en tant que salarié, dont 12 mois dans l'entreprise),
- en CDD (justifiant de 24 mois d'activité au cours des 5 dernières années, dont 4 mois consécutifs ou non au cours des 12 derniers mois).

Aux demandeurs d'emploi.

Comment se déroule un bilan ?

C'est un processus en trois phases avec un conseiller PBM

Phase préliminaire

- information du bénéficiaire sur les conditions de déroulement du bilan, les techniques qui lui seront proposées et la déontologie mise en oeuvre
- analyse des besoins exprimés
- remise de supports de réflexion nécessaires à la prise de décision

Contractualisation de l'engagement du bénéficiaire dans la démarche de bilan

Phase d'investigation

- validation des besoins et motivations
- identification des compétences, aptitudes et éventuellement connaissances du bénéficiaire
- restitution progressive au bénéficiaire des résultats détaillés
- détermination de ses possibilités d'évolution professionnelle

Phase de conclusion

- recensement des conditions de réalisation du projet professionnel et/ou de formation
- mise en place des étapes du projet
- remise au bénéficiaire d'un document de synthèse dont il est seul destinataire

Quelle méthodologie ?

- Durée maximale : 12 semaines
  - 16 heures d'entretiens en face à face
  - 4 heures de tests
  - une dizaine d'heures de travail personnel
- Suivi assuré jusqu'à 6 mois après la fin du bilan

Avec quels outils ?

- **Des entretiens** menés par des conseillers ayant une longue expérience de l'orientation professionnelle et de l'accompagnement du changement
- **Des tests** proposés en fonction des profils des personnes et de leurs parcours
  - test de personnalité
  - test de gestion émotionnelle
  - test de pensée critique
  - ...
- **Des questionnaires** pour approfondir certains aspects comportementaux
- **Des diagnostics** de positionnement professionnel